



Acte n°2024C252

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 28

Pouvoirs : 11

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir à Bernard REY), Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : DECHET – CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC CITEO ET SYTRAIVAL – TRI DES DECHETS HORS FOYER

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, indique que la CCDSV souhaite développer le tri hors foyer sur l'ensemble de son territoire pour répondre à l'obligation de mise en place du tri hors foyer au 1^{er} janvier 2025 et ainsi améliorer ses performances de tri et recyclage. Il a effectivement été constaté, suite à une campagne de MODECOM réalisée en 2023, que 30 % des OMR étaient constituées de collecte sélective (emballages plastiques, métalliques, verre).

C'est dans ce cadre que la CCDSV a participé à la réponse d'un Appel à Projets (AAP) de CITEO porté par le SYTRAIVAL pour 3 communes du territoire de la CCDSV (Trévoux, Civrieux et Ars sur Formans). Au total ce sont 43 communes du périmètre du SYTRAIVAL, réparties dans 4 collectivités adhérentes, qui se sont engagées pour le déploiement de dispositifs de collecte des emballages en hors foyer. 28% de la population du SYTRAIVAL est donc couverte par cet Appel à Projets pour un total de 108 000 habitants et plus de 210 dispositifs de tri Hors Foyer (HF) à implanter.

M. Vincent LAUTIER indique que suite à la réponse à l'Appel à Projets pour les 3 communes du territoire et notamment par la mise en place de dispositif pour le tri des déchets hors foyers, une contribution financière est apportée par CITEO. Les dépenses globales liées à cet Appel à Projets Hors Foyer sur le territoire du SYTRAIVAL ont été estimées à 378 450 €, répartis ainsi : 310 650 € HT pour les équipements et 67 800 € HT pour les autres dépenses éligibles (frais d'études, communication, signalétique). Le montant maximal du financement retenu par CITEO s'élève à 274 780 € HT.

Les soutiens financiers obtenus par le Responsable du groupement (estimation communiquée par Citeo) correspondant à la part des équipements seront reversés aux membres du groupement. La part des subventions liées aux autres dépenses éligibles, pris à sa charge par le SYTRAIVAL, sera conservée par le SYTRAIVAL à hauteur des dépenses réellement engagées.

Les dépenses estimées et les subventions correspondantes attendues pour la CCDSV sont présentées dans le tableau suivant :

Répartition des dépenses et des subventions :

| EPCI | Nombre équipements | Coût équipements | Subventions attendues | Reste à charge estimé |
|-----------------|--------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|
| CCDSV | 19 | 49 800 € | 23 382 € | 26 418 € |
| Ars-sur-Formans | 4 | 7 200 € | 4 438 € | 2 762 € |
| Civrieux | 3 | 5 400 € | 3 329 € | 2 071 € |
| Trévoux | 12 | 37 200 € | 15 615 € | 21 585 € |

M. Vincent LAUTIER précise que le SYTRAIVAL portera la convention de groupement pour la CCDSV et trois autres de ses adhérents (la CAVBS, la CCSB et le SIRTOM). Cette convention est annexée à la présente délibération.

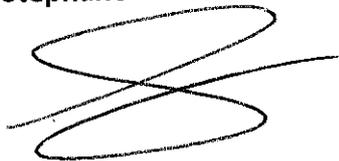
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de groupement portée par le SYTRAIVAL ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe déchets pour les exercices 2025 et suivants.

A Ambérieux-en-Dombes, le 19/12/2024

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

